Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_231-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_231

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

Secrétaire de séance : Madame Sophie MARQUANT

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le neuf novembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 3 novembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Benoît HOUYERE représenté(e) par Madame Sophie MARQUANT , Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE , Madame Nadège LE FLOCH représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_231-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_231

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

- Autorisations d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2027

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
Vu les articles L. 3132-26 à L. 3132-27-1, R. 3132-21 et R. 3164-1 du code du travail ;
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement urbain, Habitat, Commerce et Transitions en date du 7 octobre 2026 ;
Vu l'avis des organisations syndicales, de la Chambre de commerce et de l'industrie et de l'association Vitré Atout, représentant le commerce à Vitré ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de fixer, après avis du Conseil municipal, le nombre et la liste des dimanches travaillés avant le 31 décembre pour l'année suivante ;

Considérant l'intérêt, sur le plan commercial, de déroger à la règle du repos dominical pour les salariés, en particulier pendant les périodes des fêtes de fin d'année ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les ouvertures dominicales de l'ensemble des commerces de détail de Vitré, pour l'année 2027, les :

- **Dimanche 28 novembre 2027 ;**
- **Dimanche 5 décembre 2027 ;**
- **Dimanche 12 décembre 2027 ;**
- **Dimanche 19 décembre 2027 ;**
- **Dimanche 26 décembre 2027.**

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
12 nov. 2026

La Secrétaire de séance
Sophie MARQUANT

Signé par Sophie MARQUANT
Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat
16 nov. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.